Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de PORNICHET

L'an deux mille dix-huit.

Le vingt-sept juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, CHUPIN, BELLIOT, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, DUBOIS, HUCHET.

Date de convocation

A l'exception de :

21 juin 2018

Monsieur GILLET a donné pouvoir à Monsieur DONNE.

Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.

Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.

Madame CARNAC a donné pouvoir à Monsieur BELLIOT.

Monsieur CORNETI a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

Date du Conseil Municipal

Formant la majorité des membres en exercice.

27 JUIN 2018

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DAGUIZE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de conseillers 17/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU MINI-GOLF DE PORNICHET – RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2017 – PRESENTATION

En exercice 33

RAPPORTEUR: Monsieur DAGUIZE, adjoint au Maire

Présents----27

EXPOSE:

Votants ---- 33

Dans le cadre de l'exploitation du mini-golf, la Commune de Pornichet et la SARL L.S.E (Loisirs, Sports, Evénements) ont signé une convention de délégation de service public pour la période du 30 mars 2014 au 31 décembre 2018.

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le : Conformément à l'article 22 « production d'un rapport annuel » de la convention de délégation de service public, le délégataire produit chaque année, avant le 1^{er} juin, un rapport définitif annuel du service public délégué. Le rapport porte sur l'exécution du contrat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente. Le rapport doit être établi conformément aux dispositions des articles

Publié le :

L1411-3 et R1411-8 du Code général des collectivités territoriales.

Certifié exact, Pour le Maire, Frédérique MARTIN

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'examiner ce rapport qui a été étudié par la Commission de contrôle des comptes, la Commission consultative des services publics locaux et transmis aux conseillers municipaux avec la convocation, et de prendre acte de la présentation du rapport du délégataire.

1ère adjointe au Maire

DELIBERATION:

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales.

⇒Vu la délibération n°14.02.01 en date du 19 février 2014 approuvant le choix de SARL L.S.E (Loisirs, Sports, Evénements) comme délégataire de service public pour la gestion du mini-golf,

⇒Vu la convention de délégation de service public et notamment l'article 22.

⇒Vu le rapport annuel de délégation de service public pour l'exercice 2017,

⇒Considérant que le rapport a été présenté à la Commission consultative des services publics locaux en date du 15 juin 2018,

⇒Considérant que le rapport a été présenté à la Commission de contrôle des comptes en date du 18 juin 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION:

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du rapport du délégataire pour la délégation de service public pour l'exploitation du mini-golf de Pornichet pour l'exercice 2017.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

ur extrait certifié conforme, Pour le Maire,

Frédérique MARTIN,

1ère adjointe au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.